



**Harmonie  
fonction  
publique**

GRUPE **vyv**

*La santé est un bien précieux*



# **O**ffre santé Gemme

Edition 2019

Brochure

## Sommaire

|   |         |
|---|---------|
| Préambule                               | p.2     |
| Qui peut adhérer ? Modalités d'adhésion | p.3     |
| Prestations santé                       | p.4-9   |
| Assistance santé                        | p.10    |
| Prévoyance                              | p.11    |
| Services                                | p.12-13 |
| Prévention                              | p.14    |
| Comment adhérer ?                       | p.15    |

### La force d'un groupe

Harmonie Fonction Publique fait partie du groupe VYV - premier acteur de l'assurance santé en France.

- ▶ 10 millions de personnes protégées
- ▶ 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires
- ▶ 40 000 collaborateurs



## Votre protection mérite TOUT NOTRE INTÉRÊT

### Harmonie Fonction Publique, une mutuelle pour toute la famille.

L'engagement d'Harmonie Fonction Publique est de vous apporter une offre adaptée à vos besoins, quelle que soit votre situation personnelle ou professionnelle.

Avec l'offre « Gemme », vous complétez les remboursements de la Sécurité sociale, diminuant ainsi votre reste à charge.

#### L'offre « Gemme »

Cette offre comprend 3 niveaux de protection : Saphir, Rubis, Émeraude. Elle vous garantit des remboursements de soins adaptés et performants pour vous et toute votre famille.

#### Les offres prévoyance

En complément des garanties santé, Harmonie Fonction Publique vous propose toute une gamme de contrats prévoyance (incapacité de travail, invalidité, dépendance, décès, obsèques...).

# Qui peut adhérer ?

Une offre complète et ouverte à tous, que vous soyez en activité, à la retraite, sans emploi, étudiant... Les personnes considérées comme bénéficiaires sont :

- ▶ Le conjoint ou la personne vivant maritalement ou liée par un Pacte civil de solidarité (PACS) avec l'adhérent.
- ▶ Les enfants légitimes, reconnus ou adoptés de l'adhérent ou de son conjoint, concubin ou partenaire d'un PACS jusqu'au 31 décembre de l'année du 21<sup>ème</sup> anniversaire de l'enfant sans condition et sur présentation d'un justificatif jusqu'au 31 décembre du 28<sup>ème</sup> anniversaire de l'enfant si celui-ci est dans l'une des situations suivantes : étudiants ; en stage de pré-embauche ou inscrits auprès de Pôle Emploi ; sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
- ▶ Les orphelins de père et de mère si ces derniers sont bénéficiaires du contrat au moment du décès.
- ▶ Les veufs ou veuves bénéficiaires de l'adhérent au moment du décès.



## Les modalités D'ADHÉSION

Liste des documents à compléter et à transmettre à Harmonie Fonction Publique (joindre les justificatifs) :

- ▶ Un bulletin d'adhésion ;
- ▶ Un relevé d'identité bancaire pour le versement des prestations ;
- ▶ Le mandat de prélèvement SEPA pour le paiement des cotisations ;
- ▶ Une copie de l'attestation Vitale pour chaque bénéficiaire ;

- ▶ Les justificatifs de la situation des bénéficiaires rattachés ;
- ▶ Une copie de la pièce d'identité ou du livret de famille (si rattachement bénéficiaire) ;
- ▶ Une copie recto/verso d'un document d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour).

Pour les concubins et les personnes liées par un pacte civil de solidarité, les justificatifs doivent être fournis.

*Tout changement de situation de l'adhérent tel que changement d'adresse, d'employeur, de revenus, de RIB, naissance, divorce, mariage, décès, départ, etc. doit être signalé par courrier, accompagné des pièces justificatives à l'adresse ci-dessous :*

Harmonie Fonction Publique - Centre de gestion  
Rue Berrier Fontaine  
BP 1410 - 83056 Toulon Cedex  
Tél. : 09 70 82 41 16 (adhérents métropole)  
Tél. : 05 57 99 00 77 (adhérents DOM TOM)

# L'offre santé

## Gemme

L'offre propose trois niveaux de garanties : Saphir, Rubis, Émeraude.

En cours d'adhésion, l'adhérent peut solliciter un changement de niveau de garantie.

Cette demande doit se faire avant le 31 octobre de l'année en cours par lettre recommandée avec accusé de réception, le nouveau niveau de garantie prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui suit la demande.

La cotisation est forfaitaire en fonction de l'âge au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours.

**Elle varie selon la garantie choisie.**

L'ancienneté s'apprécie conformément aux dispositions statutaires, une seule fois, **à l'âge de 60 ans** pour les adhérents retraités ayant au minimum **30 ans d'ancienneté**, en qualité d'adhérent à la mutuelle ou à une mutuelle du secteur public. Le coefficient de réduction de 0,95 s'applique à la cotisation de l'adhérent uniquement.

| <i>En parcours de soins coordonnés</i><br><b>Taux de remboursement</b>   | <b>Saphir</b> | <b>Rubis</b> | <b>Émeraude</b> |
|--|---------------|--------------|-----------------|
| <b>FRAIS MÉDICAUX COURANTS</b>   |               |              |                 |
| Consultations et visites généralistes adhérent à l'OPTAM   | 100% BR       | 100% BR      | 145% BR         |
| Consultations et visites généralistes NON adhérent à l'OPTAM   | 100% BR       | 100% BR      | 125% BR         |
| Consultations et visites spécialistes adhérent à l'OPTAM   | 100% BR       | 130% BR      | 170% BR         |
| Consultations et visites spécialistes NON adhérent à l'OPTAM   | 100% BR       | 110% BR      | 150% BR         |
| Actes techniques médicaux et actes de chirurgie (ATM et ADC) avec OPTAM  | 100% BR       | 130% BR      | 145% BR         |
| Actes techniques médicaux et actes de chirurgie (ATM et ADC) Hors OPTAM  | 100% BR       | 110% BR      | 125% BR         |
| Actes d'imagerie et actes d'échographie (ADI et ADE) avec OPTAM  | 100% BR       | 130% BR      | 145% BR         |
| Actes d'imagerie et actes d'échographie (ADI et ADE) Hors OPTAM  | 100% BR       | 110% BR      | 125% BR         |
| Auxiliaires médicaux (kiné, infirmiers, orthophonistes, sage-femmes...)  | 100% BR       | 100% BR      | 100% BR         |
| <b>ANALYSES ET EXAMENS DE LABORATOIRE</b>  |               |              |                 |
| Actes en B (actes de biologie)   | 100% BR       | 100% BR      | 100% BR         |
| Actes non remboursés par le régime obligatoire (selon la liste et les limites figurant dans le règlement mutualiste) | 100% FR       | 100% FR      | 100% FR         |
| <b>PHARMACIE</b>   |               |              |                 |
| Médicaments à service médical important et honoraires de dispensation  | 100% BR       | 100% BR      | 100% BR         |
| Médicaments à service médical modéré et honoraires de dispensation   | 100% BR       | 100% BR      | 100% BR         |
| Médicaments à service médical faible et honoraires de dispensation   | 100% BR       | 100% BR      | 100% BR         |
| Homéopathie  | /             | /            | 46 € / an       |
| <b>TRANSPORTS</b>  |               |              |                 |
| Frais de transport (ambulance, véhicule sanitaire léger...)  | 100% BR       | 100% BR      | 100% BR         |

|  | Saphir                | Rubis                 | Émeraude              |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>PRESTATIONS HOSPITALIÈRES</b>   |                       |                       |                       |
| Frais de séjour  | 100% BR               | 100% BR               | 100% BR               |
| Soins, honoraires médicaux et chirurgicaux adhérent à l'OPTAM  | 100% BR               | 130% BR               | 170% BR               |
| Soins, honoraires médicaux et chirurgicaux NON adhérent à l'OPTAM  | 100% BR               | 110% BR               | 150% BR               |
| Forfait journalier hospitalier et psychiatrie  | 100% FR               | 100% FR               | 100% FR               |
| Forfait journalier en maison spécialisée (durée limitée)   | 20 € (30 jours)       | 20 € (90 jours)       | 20 € (90 jours)       |
| Frais d'accompagnement enfant moins de 18 ans  | 25 €                  | 30 €                  | 40 €                  |
| Chambre particulière en établissement (MCO, SSR et psychiatrie) conventionné FNMF (montant journalier) - Durée limitée à 60 jours en SSR et 30 jours en psychiatrie      | 100% du tarif négocié | 100% du tarif négocié | 100% du tarif négocié |
| Chambre particulière en établissement (MCO, SSR et psychiatrie), non conventionné FNMF (montant journalier) - Durée limitée à 60 jours en SSR et 30 jours en psychiatrie | 30 € / jour           | 40 € / jour           | 50 € / jour           |
| Chambre particulière en ambulatoire  | 20 €                  | 25 €                  | 30 €                  |
| Participation forfaitaire pour les actes ≥ à 120 €   | 100% FR               | 100% FR               | 100% FR               |
| Prestations supplémentaires hors maternité   | /                     | /                     | 15 € / jour           |
| <b>CURES THERMALES</b>   |                       |                       |                       |
| Honoraires de surveillance   | 100% BR               | 100% BR               | 100% BR               |
| Frais d'établissement  | 100% BR               | 100% BR               | 100% BR               |
| Forfait annuel   | /                     | 100 €                 | 160 €                 |
| Hébergement et transport (si accord SS)  | 100% BR               | 100% BR               | 100% BR               |
| <b>APPAREILLAGE</b>  |                       |                       |                       |
| Prothèses auditives (par appareil)   | 100% BR               | 350% BR               | 400% BR               |
| Forfait annuel d'entretien (incluant piles)  | 100% BR               | 100% BR + 14 € / an   | 100% BR + 16 € / an   |
| Accessoires, Réparations   | 100% BR               | 100% BR               | 100% BR               |
| Prothèses mammaires  | 100% BR               | 175% BR               | 225% BR               |
| Prothèses capillaires  | 100% BR               | 225% BR               | 225% BR               |
| Prothèses oculaires  | 100% BR               | 175% BR               | 225% BR               |
| Petit appareillage (orthèses...)   | 100% BR               | 175% BR               | 225% BR               |
| Grand appareillage   | 100% BR               | 175% BR               | 225% BR               |
| Forfait achat prothèses liées au traitement du cancer non remboursées par le RO  | /                     | 100 €                 | 200 €                 |

En parcours de soins coordonnés

**Taux de remboursement**

|  | Saphir           | Rubis                                       | Émeraude                                    |
|--|------------------|---|---|
| <b>PRÉVENTION</b>  |                  |   |   |
| Vaccin antigrippal   | 100% FR          | 100% FR                                     | 100% FR                                     |
| Vaccins non remboursés par la Sécurité sociale   | 30 € / an        | 40 € / an                                   | 50 € / an                                   |
| Sevrage tabagique (toutes formes)  | 50 € / an        | 70 € / an                                   | 100 € / an                                  |
| Contraceptifs non pris en charge par la Sécurité sociale   | 40 € / an        | 60 € / an                                   | 80 € / an                                   |
| Ostéodensitométrie avec prise en charge RO   | 100% BR          | 120% BR                                     | 145% BR                                     |
| Ostéodensitométrie non prise en charge par le RO   | 50 € / an        | 50 € / an                                   | 100 € / an                                  |
| Consultation diététique  | 20 € - 2 séances | 20 € - 3 séances                            | 30 € - 4 séances                            |
| Psychomotricien et ergothérapeutes (si N°ADELI)  | /                | 50 € pour bilan et 25 €, limité à 2 séances | 50 € pour bilan et 25 €, limité à 4 séances |
| Psychologue  | /                | 30 € - 5 séances                            | 30 € - 7 séances                            |
| <b>MÉDECINES COMPLÉMENTAIRES (MÉDECINES DOUCES)</b>  |                  |   |   |
| Ostéopathie - Etiopathie - Chiropractie - Acupuncture - Microkinésithérapie - Auriculothérapie - Mésothérapie - Biokinergie - Kiné méthode mézières - TENS - Neurostimulation électrique transcutané (liste standard HM) si N° ADELI | 25 € - 2 séances | 30 € - 3 séances                            | 40 € - 4 séances                            |
| Consultation Pédicure - Podologue  | 25 € - 2 séances | 30 € - 3 séances                            | 30 € - 3 séances                            |
| <b>AUTRES</b>  |                  |   |   |
| Allocation naissance ou adoption   | 180 €            | 200 €                                       | 230 €                                       |
| <b>DENTAIRE</b>  |                  |   |   |
| Soins dentaires (SDE, AXI)   | 100% BR          | 100% BR                                     | 100% BR                                     |
| Actes techniques Médicaux (ATM) remboursables en SS  | 100% BR          | 100% BR                                     | 120% BR                                     |
| Actes de chirurgie (ADC) remboursables en SS   | 100% BR          | 100% BR                                     | 120% BR                                     |
| Actes d'imagerie (ADI) remboursables en SS   | 100% BR          | 100% BR                                     | 120% BR                                     |
| Prothèses dentaires acceptées par la Sécurité sociale  | 150% BR          | 350% BR                                     | 445% BR                                     |
| Prothèses dentaires refusées par la Sécurité sociale   | /                | 60 € / dent                                 | 100 € / dent                                |
| Adjonction d'intermédiaire de bridge (BR à 0,10€ ou 10,75€)  | 100% BR          | 100% BR + 110 €                             | 100% BR + 110 €                             |
| Couronne transitoire unitaire  | /                | 30 €  | 60 €  |
| Orthodontie (traitement, bilan, examen et contention) acceptée SS  | 100% BR          | 215% BR                                     | 300% BR                                     |
| Orthodontie refusée SS   | /                | 300 € / an                                  | 450 € / an                                  |
| Parodontologie (TDS) et endodontie prise en charge par le RO*  | 100% BR          | 100% BR                                     | 100% BR                                     |
| Parodontologie (TDS) et endodontie (END) non remboursable SS   | /                | 100 € / an                                  | 200 € / an                                  |
| Inlay / Onlay INO)   | 100% BR          | 150% BR                                     | 150% BR                                     |
| Inlay core (ICO)   | 100% BR          | 200% BR                                     | 300% BR                                     |
| Implants (IMP) (hors prothèse)   | /                | 200 € par an                                | 350 € par an                                |

## OPTIQUE

La prise en charge des dépenses d'optique est limitée à un équipement tous les deux ans (à compter de la date de facturation), sauf pour les mineurs ou en cas d'évolution du besoin de correction, un équipement peut être remboursé tous les ans (à compter de la date de facturation).

|  | Saphir                            | Rubis                              | Émeraude                           |
|--|-----------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Remboursement de la monture                            | 60% BR + 60 €                     | 60% BR + 70 €                      | 60% BR + 100 €                     |
| Verre unifocal (par verre) (bonus si réseau KALIVIA)   |                                   |                                    |                                    |
| Verre simple   | 60% BR + 30 €<br>(+ 10 € KALIVIA) | 60% BR + 55 €<br>(+ 10 € KALIVIA)  | 60% BR + 85 €<br>(+ 20 € KALIVIA)  |
| Verre complexe   | 60% BR + 70 €<br>(+ 20 € KALIVIA) | 60% BR + 75 €<br>(+ 20 € KALIVIA)  | 60% BR + 100 €<br>(+ 30 € KALIVIA) |
| Verre multifocal (par verre) (bonus si réseau KALIVIA) |                                   |                                    |                                    |
| Verre complexe   | 60% BR + 70 €<br>(+ 20 € KALIVIA) | 60% BR + 90 €<br>(+ 20 € KALIVIA)  | 60% BR + 120 €<br>(+ 30 € KALIVIA) |
| Verre très complexe                                    | 60% BR + 80 €<br>(+ 30 € KALIVIA) | 60% BR + 160 €<br>(+ 30 € KALIVIA) | 60% BR + 180 €<br>(+ 40 € KALIVIA) |
| Lentilles avec prise en charge RO                      | 100% BR                           | 60% BR + 100 € / an                | 60% BR + 200 € / an                |
| Lentilles sans prise en charge RO                      | /                                 | 80 € / an                          | 100 € / an                         |
| Supplément Optique (Prismes, Amblyopie, Filtres)       | 100% BR                           | 100% BR                            | 100% BR                            |
| Chirurgie correctrice (cataracte)                      | 100% BR                           | 100% BR                            | 100% BR                            |
| Chirurgie réfractive                                   | 100 € par œil                     | 200 € par œil                      | 300 € par œil                      |

\* Actes remboursés en RO : prothèse attelle de contention, détartilage complet, attelle métallique, ligature métallique

Les garanties exprimées en pourcentage sont fonction du tarif de la base de remboursement (BR) de la Sécurité sociale.

« Par an », il faut entendre, sauf mention spécifique contraire, « par année civile » (01/01 au 31/12).

**Dans le cadre du contrat dit « responsable », ne sont pas remboursés par la mutuelle :**

- la participation forfaitaire de 1 € ;
- les franchises sur les médicaments, auxiliaires médicaux et transports ;
- les dépassements d'honoraires et la majoration du ticket modérateur liés au non respect du parcours de soins.

FR : frais réels

MCO : Médecine Chirurgie Obstétrique

Médecine conventionnée et non conventionnée : remboursements calculés sur la base de remboursement de la Sécurité sociale

Optam : Option de pratique tarifaire maîtrisée

Optam-co : Option de pratique tarifaire maîtrisée - médecin exerçant une spécialité chirurgicale ou de gynécologie obstétrique

SSR : Soins de Suite et de Réadaptation

TM : ticket modérateur. C'est la différence entre la base de remboursement Sécurité sociale et le remboursement de la Sécurité sociale

N° ADELI : (Automatisation DES Listes) est un système d'information national portant sur les professionnels de santé. Un numéro Adeli est attribué à tous les praticiens salariés ou libéraux et leur sert de numéro de référence pour les professionnels hors Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS). C'est ce numéro qui est indiqué sur leurs Cartes de Professionnel de Santé (CPS).



# Les médecines douces POUR TOUS

De plus en plus de personnes ont recours aux médecines douces qui, pour la plupart, ne sont pas remboursées par le régime obligatoire (Sécurité sociale). Pourtant certaines pratiques font l'objet d'une reconnaissance officielle par les pouvoirs publics : l'ostéopathie, l'étiopathie, la chiropractie, l'acupuncture, la microkinésithérapie, l'auriculothérapie, la mésothérapie, la biokinergie, la kiné méthode Mézières et la neurostimulation électrique transcutanée. C'est pourquoi, nous les prenons en charge dans les garanties Santé.

## Quelques définitions

### L'ostéopathie

L'ostéopathie utilise des techniques manuelles qui abordent le squelette dans sa globalité afin d'agir sur des perturbations qui se manifestent localement.

### L'étiopathie

L'étiopathie est une méthode d'analyse des pathologies et de traitement manuel basée sur l'approche systémique du corps humain.

### La chiropractie

La chiropractie consiste à manipuler les vertèbres en vue de maintenir l'influx assuré par la moelle épinière entre le cerveau et le corps.

### L'acupuncture

Branche de la médecine chinoise traditionnelle consistant à piquer avec des aiguilles en des points précis de la surface du corps humain.

### La microkinésithérapie

La microkinésithérapie est une technique manuelle pratiquée par certains kinésithérapeutes dont le principe initial est d'effectuer une palpation manuelle à la recherche de la zone du corps responsable d'un trouble souvent chronique et de stimuler la zone concernée pour déclencher les mécanismes naturels d'autocorrection aptes à les éliminer.

### L'auriculothérapie

Méthode thérapeutique dérivée de l'acupuncture et consistant à stimuler certains points nerveux du pavillon de l'oreille

### La mésothérapie

Traitement local par injection d'une substance médicamenteuse au moyen de courtes aiguilles groupées.

### La biokinergie

La biokinergie est une thérapie manuelle douce qui cherche à traiter les patients en remontant à l'origine des douleurs et des déséquilibres responsables de la pathologie.

### La Kiné méthode Mézières

Il s'agit d'une méthode de kinésithérapie qui permet dans une approche biopsychosociale, d'évaluer, d'identifier et de traiter les troubles musculo-squelettiques de façon globale pour chaque patient individuellement.

### La neurostimulation électrique transcutanée (TENS)

TENS est une technique qui consiste à utiliser un courant électrique afin de soulager la douleur.

**Selon la garantie choisie, l'adhérent bénéficie de 2 ou 3 ou 4 séances, à raison de 25 € ou 30€ ou 40 € remboursés par séance.**

# La santé POUR TOUS

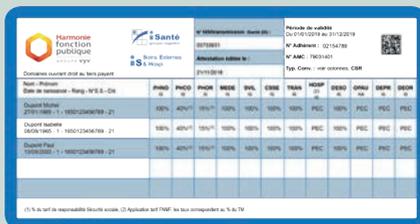
Ces services sont inclus  
dans nos offres

## Tiers payant France entière

Le tiers payant vous évite d'avancer des sommes parfois importantes aux professionnels de santé. Avec la **carte de tiers payant iSanté**, vous n'effectuez pas l'avance du remboursement mutuelle auprès des professionnels de santé conventionnés du réseau (plus de 200 000 répartis sur tout le territoire national).

Le réseau, c'est :

- 57 116 infirmiers
- 34 787 kinésithérapeutes
- 26 184 pharmaciens
- 16 297 transporteurs
- 15 075 opticiens
- 11 731 orthophonistes
- 8 673 radiologues
- 6 718 laboratoires
- 5 890 dentistes
- 5 400 frais séjour...



Pour trouver un professionnel de santé proche de chez vous, connectez-vous à votre espace adhérent.

**Des remboursements rapides** pour les adhérents gérés en régime complémentaire par Harmonie Fonction Publique grâce aux accords de télétransmission signés avec les caisses du régime obligatoire (Sécurité sociale).

**Un réseau de services de soins et d'accompagnement mutualistes** notamment en optique, audioprothèse, hospitalisation et dentaire.

## Des remboursements performants

Selon la garantie choisie, vous bénéficiez d'une participation financière pour vos frais liés :

**Aux médecines douces** : de 50 € à 160 € par an pour vos séances.

**A la contraception** : de 40 € à 80 € par an pour contraceptifs non pris en charge par le régime obligatoire (Sécurité sociale).

**Aux vaccins** : de 30 € à 50 € par an pour les vaccins non remboursés par le régime obligatoire (Sécurité sociale) : vaccins contre la méningite, fièvre jaune...

## Pour une meilleure qualité de vie

### Pour votre équilibre alimentaire

Bénéficiez des conseils d'un diététicien pour apprendre à bien vous nourrir, résoudre un problème de surpoids... Participation financière de **40 € par an** (à hauteur de 20 € par séance) à **120 € par an** (à hauteur de 30 € par séance)..

### Pour une « Vie sans tabac »

Faites-vous aider, votre mutuelle participe aux remboursements des substituts nicotiniques et des thérapies liées à l'arrêt du tabac jusqu'à **100 € par an**.



# Des garanties D'ASSISTANCE SANTÉ

**Un vrai soutien, inclus dans votre garantie santé, pour vous aider à faire face au quotidien et aux aléas de la vie.**

*Deux niveaux d'intervention selon vos préoccupations :*

## **Des services et des prestations d'assistance**

**En cas d'hospitalisation de plus de 24h, d'immobilisation de plus de 5 jours suite à une hospitalisation en ambulatoire, de traitement de longue durée, de maternité, de handicap...**

- ▶ Aide à domicile (ménage, courses, repas...);
- ▶ Prestations de bien-être ou de confort (portage de repas, séance de coiffure ou de pédicure à domicile, coaching santé ou nutrition...);
- ▶ Garde à domicile des enfants ou personnes dépendantes;
- ▶ Garde d'animaux domestiques;
- ▶ Soutien scolaire pour un enfant immobilisé plus de 15 jours...

**En cas de déplacement à l'étranger de moins de 31 jours à titre privé ou professionnel...**

- ▶ Avance et prise en charge des frais médicaux;
- ▶ Présence d'un proche en cas d'hospitalisation;
- ▶ Rapatriement sanitaire...

## **Un service d'information et de conseil**

**Pour toutes vos questions d'ordre médical, social, juridique...**

Vous vous interrogez sur votre santé, une situation de handicap, le choix d'un hébergement... Vous avez des démarches difficiles à effectuer...

*Sur simple appel téléphonique, nous vous conseillons, accompagnons dans vos démarches ou mettons en place l'aide dont vous avez besoin.*

**Dans le cas d'un cancer, l'assistance propose au bénéficiaire la mise en relation avec une équipe pluridisciplinaire pour l'accompagner et le conseiller avant, pendant et après le traitement. L'assistance pourra mettre en place avec lui - en complément de cet accompagnement - une prestation d'assistance adaptée à la situation évoquée.**



Notamment 2019

## **La Protection juridique santé incluse également dans votre garantie santé**

Un numéro dédié pour défendre vos droits en cas de litige faisant suite à un accident médical, à une situation de handicap ou de dépendance.

*Ce document est un résumé d'information non contractuel de vos garanties.*

*La notice d'information complète de la convention d'assistance vous sera adressée sur simple demande.*

# La prévoyance

## EN QUELQUES MOTS

La Prévoyance recouvre un ensemble de garanties qui ont pour objet de vous protéger, vous et votre famille, contre les aléas de la vie.

La maladie, l'invalidité, la dépendance, le décès, se traduisent trop souvent par des difficultés financières pour la famille.

*Les solutions proposées par votre mutuelle en matière de prévoyance sont assurées par l'un de nos partenaires dont vous trouverez les mentions légales dans les notices d'information qui vous seront remises..*



### ► L'incapacité de travail

En cas d'arrêt de travail de l'adhérent en activité, prescrit par un médecin, en raison d'une maladie ou d'un accident reconnu par l'employeur ou la Sécurité sociale, des indemnités journalières sont versées.

### ► L'invalidité permanente

**L'invalidité permanente (capital) :** Cette garantie a pour objet le versement d'un capital à l'adhérent lorsque son activité professionnelle a été interrompue en cas d'invalidité totale et définitive et reconnue par l'assureur.

**L'invalidité permanente (rente) :** En cas d'invalidité ou d'incapacité permanente professionnelle de l'adhérent reconnue par l'assureur, une rente temporaire d'invalidité ou une rente temporaire d'incapacité permanente professionnelle est versée.

### ► Le décès

Cette garantie a pour objet le versement d'un capital en cas de décès de l'adhérent au profit d'un ou plusieurs bénéficiaires.

### ► La rente dépendance

L'état de dépendance peut entraîner la mise en œuvre d'une garantie d'assurance spécifique. Lorsqu'elle s'effectue sous forme de rente, la prestation a un caractère périodique et constitue un revenu pour son bénéficiaire.

La dépendance est caractérisée par l'incapacité physique définitive et permanente d'effectuer seul(e) au moins 3 actes essentiels de la vie courante, tels que se déplacer, se laver, se nourrir, s'habiller (GIR1, GIR2).

## ► Réseau Kalivia

Pour permettre à chacun de bénéficier de soins optiques et d'audioprothèses souvent coûteux, Harmonie Fonction Publique vous offre des services et des avantages exclusifs, via son réseau Kalivia. Quel que soit votre équipement en optique ou en audioprothèse, les partenaires Kalivia vous proposent un service de qualité au meilleur prix.



- Vos avantages auprès de **5 200 centres d'optique** :
  - Jusqu'à 40% de réduction sur le prix des verres ;
  - 20% de réduction minimum sur le prix des montures (hormis certaines montures griffées) ;
  - Jusqu'à 30% de réduction sur le prix des lentilles ;
  - Un très large choix de lunettes, parmi les plus grandes marques du marché.

De plus, votre mutuelle renforce la prise en charge de vos équipements : vos verres sont mieux remboursés, selon votre niveau de garantie.

- Vos avantages auprès de plus de **3 200 centres audio** :
  - Au moins 15% de réduction pour votre appareillage complet, prêt à l'emploi, quel que soit l'équipement choisi ;
  - L'offre exclusive «Prim'Audio®» pour un appareillage de qualité à 700 € maximum par prothèse ;
  - Une «garantie panne» étendue à 4 ans au lieu de 2 ans ;
  - Un accompagnement personnalisé pendant toute la durée de vie de votre équipement.

## ► Atout jeunes

Pour les jeunes adhérents de moins de 35 ans, une aide à la première installation est proposée sous forme de prêt BFM (Banque Française Mutualiste). Les intérêts du prêt sont pris en charge par Harmonie Fonction Publique sous certaines conditions.

## ► Téléconsultation (avril 2019)

Bénéficiez d'une consultation médicale à distance.

Vous avez la possibilité de dialoguer en toute confidentialité (par visio, audio ou tchat) avec l'un des 300 médecins (généralistes ou spécialistes) depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone. Disponible 7j/7, 24h/24, ce dispositif vous offre une réponse immédiate sans prise de rendez-vous ou de délai d'attente de diagnostic.

## ► Essentiel Santé Magazine

L'information santé de votre mutuelle, dédiée à tous les adhérents du groupe Harmonie Mutuelles. Magazine adressé directement à votre domicile, 4 exemplaires par an.



## ► Programme « Avantages Harmonie »

Bénéficiez de tarifs privilégiés auprès d'un réseau de plus de 4200 partenaires dans le domaine du sport, du bien-être, des loisirs, des voyages et des séjours. Accédez au site en vous connectant à [www.avantages-harmonie.fr](http://www.avantages-harmonie.fr)



## ► Votre espace adhérents

**Effectuez 7j/7, 24h/24,  
toutes vos démarches grâce à votre compte personnel.**

Pensez à créer votre espace personnel sur le site ([www.harmonie-fonction-publique.fr](http://www.harmonie-fonction-publique.fr)), pour bénéficier de nombreuses fonctionnalités, notamment :

-  Détail de votre garantie et des prestations.
-  Accès et modification de vos informations personnelles.
-  Consultation de vos remboursements (alerte par email d'un nouveau remboursement) et tableau des 3 derniers relevés de prestations.
-  Recherche d'un professionnel de santé conventionné.
-  Envoi d'un message à votre centre de gestion.
-  Dépôt de factures mutuelle.
-  Téléchargement de votre appel de cotisation.
-  Demande de réédition de votre carte de tiers payant mutualiste.

**Nouveauté 2019**



Une appli pour gérer votre  
complémentaire santé

# La prévention

Harmonie Fonction Publique vous accompagne tout au long de votre vie et vous propose de l'information santé et des rendez-vous de prévention pour agir sur votre santé et celle de vos proches.

## Le remboursement d'actes de prévention

Selon les contrats santé, Harmonie Fonction Publique prend en charge tout ou partie de certains actes de prévention tels que l'aide au sevrage nicotinique ou certains vaccins non pris en charge par les régimes obligatoires.



## Des Rendez-vous de prévention santé à proximité

Ateliers interactifs, conférences, groupes de parole et d'échanges... Des rendez-vous de prévention santé sont organisés tout au long de l'année, dans toute la France. Ils vous permettent de bénéficier d'informations et de conseils pour développer ou préserver votre capital santé.

Conçues et animées par des professionnels en prévention et promotion de la santé, ces manifestations abordent sur un mode ludique et pédagogique une multitude de sujets de santé publique : alimentation, addictions, sensibilisation aux maladies cardio-vasculaires, prévention du cancer, initiation aux premiers secours, etc.

Retrouvez les dates et lieux des différentes manifestations dans notre agenda, accessible sur le site internet de la mutuelle.

## De l'information santé à disposition

Parce que devenir parent n'est pas un jeu d'enfant, l'Union Harmonie Mutuelles à laquelle adhère Harmonie Fonction Publique a créé un portail ([www.lasantedevotreenfant.fr](http://www.lasantedevotreenfant.fr)) qui informe sur le développement de l'enfant de la naissance à 6 ans.

Le site Essentiel Santé Magazine vient enrichir le magazine santé de votre mutuelle : chats, information santé, prévention...



### N'oubliez pas...

Vos proches  
peuvent également adhérer  
à Harmonie Fonction Publique !  
N'hésitez pas à nous contacter  
pour connaître nos offres.

## Comment adhérer à l'offre santé ?

### Il vous suffit de :

- ▶ Compléter le dossier d'adhésion tel que précisé en page 3 du présent document ;
- ▶ Envoyer votre dossier d'adhésion accompagné des justificatifs ou déposer le dans une agence.

NB : Nous vous invitons à demander votre démission auprès de votre complémentaire santé actuelle, par lettre recommandée avant le 31 octobre.

### Pour changer de mutuelle :

**Au-delà du 31 octobre**, conformément aux Articles 3.1 de la loi Châtel du 28 janvier 2005 et L.221-10-1 du code de la Mutualité, pour les adhésions à tacite reconduction relatives à des opérations individuelles à caractère non professionnel, la date limite d'exercice par l'adhérent du droit à dénonciation de l'adhésion au règlement doit être rappelée avec chaque avis d'échéance annuelle de cotisation.

Lorsque cet avis lui est adressé moins de quinze jours avant cette date, ou lorsqu'il lui est adressé après cette date, l'adhérent est informé avec cet avis qu'il dispose d'un délai de vingt jours suivant la date d'envoi de l'avis pour dénoncer la reconduction. Dans ce cas, le délai de dénonciation court à partir de la date figurant sur le cachet de la Poste ou certifié par horodatage qualifié.

Lorsque cette information ne lui a pas été adressée conformément aux dispositions du premier alinéa, l'adhérent peut, par lettre recommandée ou envoi recommandé électronique, mettre un terme à l'adhésion au règlement, sans pénalités, à tout moment à compter de la date de reconduction. La résiliation prend effet le lendemain de la date figurant sur le cachet de la Poste ou de la date d'expédition de l'envoi recommandé électronique.

# Harmonie Fonction Publique VOUS ACCUEILLE

## **Vous n'êtes pas adhérent :**

Pour obtenir un rendez-vous téléphonique personnalisé (précisez dans l'objet du mail « Demande de rendez-vous ») :

[contact@harmonie-fp.fr](mailto:contact@harmonie-fp.fr)

**0 800 007 101**

Service & appel  
gratuits

Du Lundi au vendredi, de 9h00 à 17h30

## **Vous êtes adhérent :**

**Harmonie Fonction Publique - Centre de gestion  
Rue Berrier Fontaine**

**BP 1410 - 83056 Toulon Cedex**

**Tél. : 09 70 82 41 16 (adhérents métropole)**

**Tél. : 05 57 99 00 77 (adhérents DOM TOM)**

**Votre espace personnel : [espaceadherent.harmonie-fp.fr](http://espaceadherent.harmonie-fp.fr)**

Retrouvez-nous sur :

[www.harmonie-fonction-publique.fr](http://www.harmonie-fonction-publique.fr)



Harmonie Fonction Publique : Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le N° Siren 790 314 017. Numéro LEI 969500J9QY8E7PWL613. Siège social : 8, rue du Helder - 75009 Paris.

Ressources Mutuelles Assistance : Union d'Assistance soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité et immatriculée au répertoire SIRENE sous le N° Siren 444 269 682, dont le siège est : 46, rue du Moulin - BP 62127 - 44121 Vertou Cedex.

CFDP Assurances : Entreprise d'assurances régie par le code des Assurances - Société Anonyme au capital de 1 692 240 €, ayant son siège social : 62, rue Bonnel - 69003 Lyon, immatriculée au RCS des Lyon sous le N° 958 506 156.

## **BORDEAUX**

140, quai de la Souys  
33100 Bordeaux

## **BREST**

5, rue Yves Collet  
29200 Brest

## **CHERBOURG**

41, rue du Maréchal Foch  
50100 Cherbourg Octeville

## **CLERMONT-FERRAND**

161, avenue du Brezet  
CS 70501  
63028 Clermont-Ferrand Cedex 2

## **COGOLIN**

Centre AGORA - lot 21  
8, avenue Sigismond Coulet  
83310 Cogolin

## **LORIENT**

3, place François Mitterrand  
CS 80825  
56108 Lorient Cedex

## **PARIS**

17 bis, boulevard Victor  
75015 Paris

## **ROCHEFORT**

Avenue de Rochambeau  
17300 Rochefort

## **RUELLE**

164, rue Madame Curie  
16600 Ruelle

## **SAINT HERBLAIN**

6, rue de Saint-Servan  
44800 Saint Herblain

## **TOULON**

Rue Berrier Fontaine - BP 1410  
83056 Toulon Cedex

## **TOULOUSE**

9, rue de Metz  
31000 Toulouse

